



Kilométrage véhicule trafiqué constaté 2 ans après l'achat

Par **aurelie69**, le **02/05/2012** à **11:47**

Bonjour,

Nous avons acheté une voiture en 2010 auprès d'un revendeur en France qui faisait importer des voitures d'Espagne.

Notre voiture avait à l'achat 35 000 km au compteur, aujourd'hui, elle en a 75 000 km.

Les factures du revendeur mentionnait bien ce kilométrages.

Il y a quelques semaines, mon conjoint a du l'emmenner chez SEAT pour un bruit dans le moteur.

SEAT l'a passé à la valise et nous a fait un devis de 2 000€ pour changer les injecteurs.

Nous l'avons emmené chez un autre garagiste pour devis comparatif.

Il l'a alors passé à 2 valises différentes et nous a indiqué que la voiture n'avait pas les 75 000km affichés mais au moins 120 000km (toutes les modifications apparaissent apparemment sur la puce).

Il se trouve au final que le pb était bien plus important puisque le moteur a du être changer, ainsi que la courroie de distribution et le volant moteur (ces 2 derniers éléments sont du au kilométrage réel).

La panne sur le moteur n'est pas directement liée au fait qu'elle ai 120 000 km mais le garagiste a constaté que l'usure de nombreuse pièces était vraiment très important en démontant le moteur, certaines vis du moteur étaient même d'un constructeur différent (RENAULT).

Sachant que SEAT n'a pas détecté ce souci, nous allons retourner les voir pour qu'il l'a repasse à la valise à leur frais et justifier une nouvelle fois du kilométrage.

Nous souhaiterions aujourd'hui savoir quoi faire pour nous retourner contre le revendeur mais surtout dans quelle ordre faire quoi ?

Merci par avance de vos retours.

Aurélie

Merci à vous par avance de votre retour.